

## Baccalauréats général et technologique INSCRIPTION A L'ÉPREUVE FACULTATIVE D'EPS

### SESSION 2019

Afin de prendre connaissance des activités de l'épreuve, modalités et barème des activités, cas particuliers, références de la réglementation, consulter le GUIDE DES ÉPREUVES FACULTATIVES sur le site du rectorat de l'académie de Bordeaux :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/DEC\\_1/49/8/Guide\\_epreuves\\_facultatives\\_2018\\_851498.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/DEC_1/49/8/Guide_epreuves_facultatives_2018_851498.pdf)

ou

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid79659/baccalaureat-general-technologique-epreuves-anticipees.html> puis cliquer sur Guide des épreuves facultatives

Extrait du Guide :

Les candidats ayant le niveau peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative d'éducation physique et sportive :

- La pratique sportive est notée sur 16 points (niveau régional souhaité pour avoir une note supérieure à la moyenne),
- L'entretien d'environ 15 minutes est noté sur 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, règlementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

3 choix possibles :

1. Cas général : 5 activités au choix (voir le détail dans le Guide, lien ci-dessus)
  - Natation de distance
  - Tennis
  - Judo
  - Surf (attestation de réussite au test de Rolland à fournir obligatoirement, voir le Guide)
  - Rugby

2. Spécificité de l'épreuve pour les sportifs de haut niveau

Pour les candidats inscrits sur les listes du ministère chargé des sports (attestation à fournir obligatoirement à l'inscription : voir le Guide, lien ci-dessus).

3. Spécificité de l'épreuve pour les sportifs de haut niveau du sport scolaire (UNSS/UGSEL)

Pour les candidats ayant réalisé un podium ou étant jeune officiel (voir le Guide, lien ci-dessus).